

SOMMAIRE : p. 2-3 Les pratiques douteuses des sites internet de trading p. 4 Actualités

## Édito

### L'AMF s'engage pour limiter les publicités sur le trading spéculatif visant le grand public



**Benoît de Juvigny**  
Secrétaire général de l'AMF

De nombreuses publicités sur internet attirent le grand public vers le Forex ou les options binaires en faisant miroiter des gains faramineux et faciles.

En 2014, l'AMF a observé une forte hausse des réclamations liées à ces offres de trading. Parallèlement, nous avons constaté que 89% des clients ayant investi sur le Forex ou via des CFD entre 2009 et 2012 avaient subi des pertes financières, parfois très conséquentes.

Afin d'avoir la connaissance la plus concrète des pratiques de commercialisation des sociétés proposant ce type de trading, nous avons demandé à un prestataire d'ouvrir des

comptes, d'effectuer des opérations, puis d'essayer de récupérer ce qu'il restait de l'argent déposé.

Les résultats confirment que les particuliers qui s'essayaient au trading sont victimes de pratiques répréhensibles et subissent des approches commerciales peu scrupuleuses (lire en pages 2 et 3).

Devant ces constats, l'AMF agit. Par nos mises en garde et nos actions pédagogiques, nous conseillons clairement aux épargnants d'éviter le Forex ou les options binaires.

Au-delà de ces initiatives, nous œuvrons pour limiter concrètement les agissements de ces sociétés de trading. En septembre 2014, l'AMF a ainsi obtenu du juge du Tribunal de grande instance de Paris le blocage de plusieurs sites internet opérant sans agrément.

Enfin, nous avons proposé qu'une disposition législative donne à l'AMF la capacité juridique d'interdire la publicité sur ce type de produit extrêmement risqué.

Nos équipes restent mobilisées pour mettre fin aux mauvaises pratiques de certains sites et limiter le nombre des victimes du trading en ligne. ■

(1) Lire la [Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF n° 10](#) publiée en octobre 2014.

## Focus

### Les publicités pour les placements en 2014

En 2014, environ 4 nouvelles publicités<sup>(1)</sup> sur 10 ont porté sur des instruments financiers très spéculatifs, c'est-à-dire pour l'essentiel le trading sur Forex, les CFD et les options binaires.

Les publicités sur internet incitant au trading ne peuvent passer inaperçues auprès du grand public. Elles font la promotion de sites internet, souvent non agréés, proposant de spéculer sur le Forex, les indices boursiers, les actions ou les matières premières, via des instruments extrêmement risqués (options binaires, CFD, etc.).

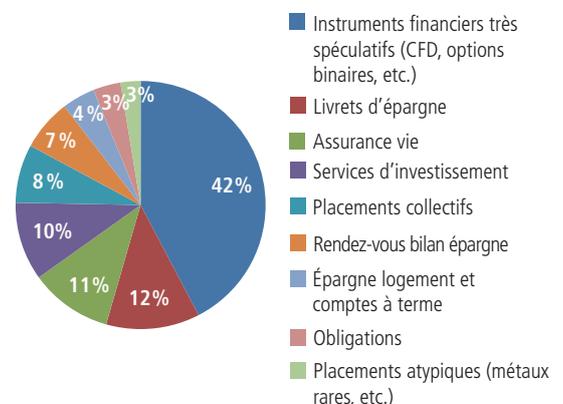
En 2014, comme en 2012 et 2013, elles ont représenté, par leur nombre, plus de 40% de l'ensemble des nouvelles publicités pour les placements.

Les nouvelles publicités sur les placements plus traditionnels se sont réparties à parts égales entre placements sans risque (livrets d'épargne, dépôts à terme, assurance vie) et placements plus risqués.

Celles qui portent sur les produits et services d'investissement (services d'investissement, placements collectifs, obligations, etc.) ont ainsi représenté près de 3 publicités sur 10.

Au sein de cette catégorie, les publicités sur les placements dits « atypiques » (métaux et terres rares, par exemple), se sont beaucoup développées sur internet. ■

Les nouvelles publicités sur les placements en %, par thème, en 2014



Source : Kantar Média, calculs AMF

### Avertissement

Les statistiques de l'AMF sur les publicités permettent de dégager des tendances de l'offre en matière de placements. Elles ne constituent pas une mesure de l'impact de ces publicités dans le public. Ainsi, une publicité diffusée sur une chaîne de télévision ou une radio nationale, dont la visibilité par le public peut être très importante, a ici le même poids statistique qu'une bannière sur internet.

(1) Pour sa veille sur les publicités, l'AMF analyse toutes les nouvelles publicités sur les placements, quels que soient l'annonceur et le support de diffusion (internet, presse, radio, TV, affichage...). Une nouvelle publicité est enregistrée autant de fois qu'elle est diffusée dans des médias différents.

# Visites mystère options binaires/Forex : les pratiques douteuses des sites internet de trading

Les visites mystère de l'AMF montrent que les sites internet proposant du *trading* sur le Forex ou sur les options binaires ne respectent pas les règles élémentaires de protection des épargnants.

## Méthodologie

### Des tests en ligne

Une vingtaine de sites internet proposant aux particuliers des services de *trading* ont été ciblés en décembre 2014. Dans cette liste : 10 sites autorisés et 11 sites non autorisés ayant pour point commun d'avoir une activité commerciale forte en France (visibilité des publicités, réclamations des consommateurs).

Dans un premier temps, l'internaute « mystère » a laissé ses coordonnées en ligne.

Puis l'internaute a attendu d'être contacté en vue de l'ouverture effective d'un compte, avec pour consigne de refuser de donner les coordonnées de sa carte bancaire. Il devait chercher à obtenir le numéro du compte de la société sur lequel faire un premier dépôt d'un petit montant (400 euros).

Au final, 9 ouvertures de compte ont été effectuées avec une alimentation par virement : un seul site non agréé et 8 sites agréés à Chypre.

Le test a ainsi permis d'évaluer les différentes phases de la relation : l'information préalable, notamment sur les risques encourus, la création du compte, la « formation » au *trading*, les opérations de *trading* et le retrait des fonds déposés pour le test. ■

Les incitations au *trading* sur le Forex ou sur les options binaires attirent beaucoup de particuliers via des publicités sur internet ciblant un très grand public (« augmentez facilement vos revenus », etc.).

En 2014, les réclamations auprès de l'AMF liées au Forex ou aux options binaires ont fortement augmenté.

Afin de mieux comprendre les pratiques de commercialisation et d'avoir une connaissance concrète des écueils rencontrés par les internautes, l'AMF a demandé à un prestataire d'ouvrir des comptes de *trading*, d'effectuer des opérations, puis d'essayer de récupérer ce qu'il restait de l'argent déposé.

## Une ouverture de compte d'une facilité surprenante

Premier constat : 9 comptes ont pu aisément être ouverts directement sur le site, sans aucun justificatif. Le plus souvent, l'internaute a simplement complété un rapide formulaire en ligne.

Dans 5 cas, il a pu alimenter son compte par virement sans vérification particulière et a commencé à spéculer sans faire la preuve de son identité. Pour 3 d'entre eux, il a été possible de « trader » pendant 10 jours sans aucune vérification. Une trop grande facilité au regard notamment des contraintes de la réglementation anti-blanchiment d'argent.

Les sites qui ont repris contact avec notre internaute ont cherché à finaliser l'ouverture du compte en demandant les justificatifs nécessaires : une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

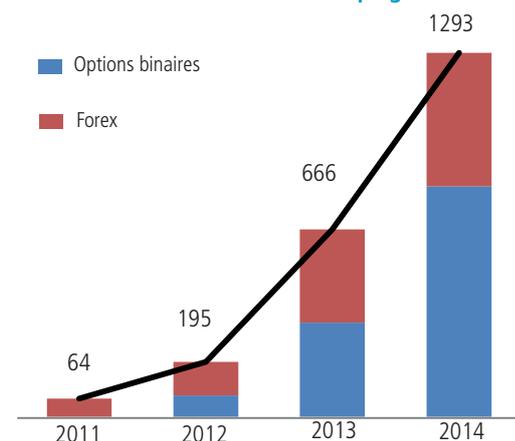
Dans certains cas, les coordonnées de carte bancaire ont été demandées.

## Un questionnaire client peu rigoureux

L'information sur les risques du *trading* est peu visible sur les sites testés. L'information disponible se veut rassurante. Avec un message : le *trading* est aisé. Certains sites publient ainsi des témoignages de *traders* gagnants.

Très peu de questions ont été posées pour découvrir le profil de notre prospect. Les plus fréquentes : quelle est sa profession ? Quels sont ses revenus ? Quelle est son expérience du *trading* ?

## Les réclamations adressées à AMF Épargne Info Service



Source : AMF

Lorsque ces questions ont été posées, les réponses apportées n'ont pas été prises en compte. Alors que l'internaute a systématiquement précisé qu'il n'avait aucune expérience du *trading*, aucun message ne l'a alerté sur les risques encourus et aucun site agréé ne l'a empêché de trader dès l'ouverture du compte.

## Les « formations » proposées sont souvent des leures...

Une fois le compte ouvert, un « conseiller » rappelle l'internaute. Il se présente souvent comme un expert, valorise son expérience et son titre et souligne la chance de l'internaute de l'avoir comme interlocuteur.

Quelques explications rassurantes sont données. Le *trading* semble facile, il suffit de suivre les indications du site : « Quand il y a une bougie verte ça monte, quand il y a une bougie rouge ça descend ». « C'est très facile à comprendre et à manier ». « Lorsqu'une entreprise se comporte normalement, son cours a normalement tendance à monter ». « Un taux de réussite de 100% ça n'existe pas, mais vous pouvez compter sur 3 trades gagnants sur 5 ». Le risque de perte du capital n'est explicitement énoncé que dans de très rares cas. Il est alors minimisé.

Certains demandent si l'internaute est prêt à « trader sérieusement ». D'autres soulignent l'importance de la formation pour ne pas dilapider ses gains... Mais dans l'ensemble les explications données sont succinctes et difficiles à suivre pour un internaute novice.

## ... et les incitations à investir davantage sont nombreuses !

Le discours commercial est redoutable : plutôt que de le former, les conseillers ont eu pour principal objectif d'inciter l'internaute à déposer plus d'argent.

D'un site à l'autre, différents arguments ont été utilisés. Celui qui revient le plus souvent : le bonus.

Ce cadeau financier, affiché dans beaucoup de publicités, est l'argument principal. Il est obtenu en contrepartie d'un versement supplémentaire. Le bonus est parfois conditionné à la communication des coordonnées bancaires du client.

« Je distribue un bonus pouvant aller de 50 à 100% mais uniquement si vous communiquez vos coordonnées bancaires à notre service financier. On peut faire de bonnes transactions en fin d'année et le bonus vient grossir le capital investi ».

Le « conseiller » insiste souvent, de façon parfois agressive, pour que l'internaute communique son numéro de carte bancaire.

Autre argument avancé, la soi-disant sécurité que procure un compte bien alimenté : « chaque trade représentant une petite part du montant total investi, le risque pris est moindre ».

Pour certains conseillers, mettre plus d'argent sur le compte permet aussi de bénéficier d'une meilleure « assistance ».

## L'expérience du trading : un sentiment d'insécurité

Même assisté au téléphone, notre internaute a fréquemment eu des difficultés à comprendre s'il effectuait réellement des *trades*. Est-il sur le compte de démonstration ou sur le compte réel ?

Les garde-fous sont quasiment inexistants : sur certaines plateformes, il n'y a pas de message de confirmation lors du passage d'un ordre, d'où un sentiment d'insécurité en cas de fausse manipulation.

### Les principaux constats du test

- Des plateformes qui permettent pour certaines de *trader* sous une fausse identité sans demande de justificatifs.
- Une information minimale et peu visible sur les risques à tous les niveaux :
  - lors de la navigation sur le site avant ouverture,
  - lors de l'ouverture du compte,
  - lors des *trades* (illusion sur les gains, absence de messages préventifs...).
- Une « formation » qui ne compense pas ce manque d'information :
  - le discours est davantage axé sur les gains que sur les risques encourus qui sont minimisés,
  - les clients sont livrés à eux-mêmes face à des risques qu'ils ne mesurent pas.
- Retirer ses fonds : de nombreux obstacles.

Plus généralement, les « indicateurs » ne sont pas faciles à interpréter. Les gains affichés comprennent les montants investis. Les *trades* que l'internaute peut croire gagnants, parce l'indicateur est dans le vert dans les dernières secondes, sont finalement perdants. La revente avant son terme d'une option binaire, gagnante au moment du clic, s'avère perdante en raison d'un décalage (non annoncé) de 5 minutes dans la prise en compte du cours.

Le client a pu légitimement se poser la question de la réalité de ces *trades*.

## Le retrait des fonds difficile... et toujours en attente

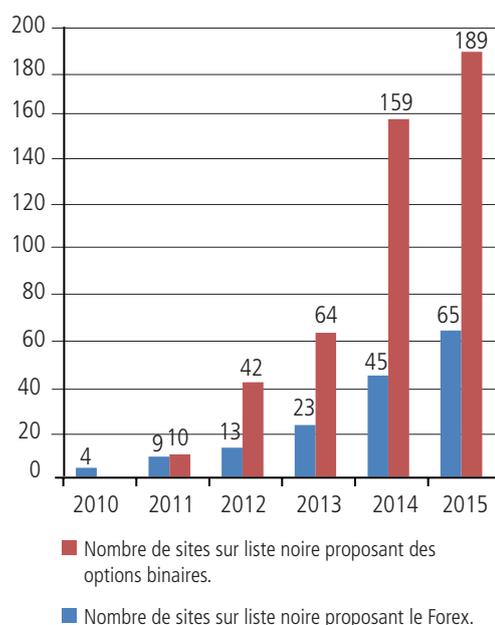
Les obstacles à la récupération des sommes non perdues sont nombreux. Sur le site, la marche à suivre, parfois difficile à trouver, est peu détaillée et manque de clarté. Le bonus, très attractif au début, justifie alors le blocage des fonds.

Dans ce cas, le retrait des fonds est conditionné à un nombre minimal de *trades* ou à une durée d'activité de *trading* avec un montant à miser chaque jour...

Il faut parfois insister pour obtenir une promesse de retrait par téléphone, non sans avoir été incité, une nouvelle fois, à remettre de l'argent au pot ou à communiquer un numéro de carte bancaire. Certains sites utilisent les mêmes techniques commerciales qu'au moment de l'ouverture de compte pour dissuader le client de récupérer son argent.

Plusieurs semaines après les demandes de retraits, notre internaute n'a pu récupérer ses fonds, en totalité ou partiellement, qu'après de 2 sites seulement. ■

### Nombre de sites internet dans les « listes noires » de l'AMF



Source : AMF

### Avertissement

#### Les publicités pour le trading trompent le grand public

Les nombreuses publicités diffusées sur le *trading*, émanant parfois de sociétés non autorisées à proposer leurs services en France, le sont le plus souvent sur internet et sur des sites s'adressant au grand public.

Malgré les efforts de l'AMF et des différentes parties prenantes (l'ARPP, les régies publicitaires...), la plupart de ces publicités ne respectent aucunement les principes d'une bonne information équilibrée, qui attirerait l'attention des internautes sur les risques importants de tels instruments financiers.

Les publicités continuent d'insister sur la possibilité qu'auraient les particuliers, en spéculant sur le Forex ou via des options binaires, de quasiment s'assurer un complément de revenu. Avec l'idée qu'il est possible d'apprendre à *trader* en quelques minutes et les pseudo-témoignages de *traders* gagnants, ces publicités donnent l'illusion que les particuliers peuvent véritablement améliorer leur quotidien, voire changer leur vie, grâce au *trading*.

Un espoir totalement illusoire qui n'a pour but que d'attirer les premiers versements des personnes les plus crédules, puis quelques fois de façon plus agressive, de les conduire à renouveler leurs « investissements ».

Des fonds que, bien souvent, ils ne reverront plus.

C'est pour empêcher cela que l'AMF a demandé la capacité de faire interdire les publicités sur les offres de *trading* (lire notre édito en page 1). ■

## L'épargne salariale pour la retraite

Pour les Français qui disposent d'un plan d'épargne en entreprise et qui investissent effectivement dans ce plan, le principal motif de cette épargne est la retraite. En effet, 54 % d'entre eux destinent cette épargne à la constitution d'un « complément de revenus pour la retraite ». Il s'agit même, pour 62 % d'entre eux, du premier moyen de préparation de la retraite, avant les autres solutions de placement. ■

Source : Baromètre 2014 de l'épargne salariale ; échantillon de 600 salariés de 18 ans et plus : 300 bénéficiant de l'épargne salariale et 300 ne bénéficiant pas de l'épargne salariale ; Harris Interactive ; décembre 2014

## L'expérience des retraités

Selon une étude publiée par HSBC, un tiers des retraités pensent, avec le recul, qu'ils auraient dû épargner davantage et la même proportion (33 %) qu'ils auraient dû commencer à épargner plus tôt pour améliorer leur niveau de vie lors de la retraite.

Les retraités actuels déclarent avoir épargné en moyenne 6 % de leur revenu au cours de leur vie active. ■

Source : étude L'avenir des retraites, HSBC ; 1000 personnes en âge de travailler (25 ans et plus), et à la retraite, interrogées sur internet en août et septembre 2014 ; Ipsos MORI ; janvier 2015.

## Assurance vie : les placements en unités de compte en hausse

En 2014, la collecte nette (les versements moins les rachats) de l'assurance vie s'est établie à 21 milliards d'euros, contre 11 milliards en 2013 et une décollecte de 6 milliards en 2012. Ce chiffre reste en-deçà de ceux de 2009 et 2010 lorsque l'assurance vie collectait 50 milliards d'euros par an.

Les particuliers ont augmenté la part de leurs placements en unités de compte, c'est-à-dire en supports risqués. Ceux-ci ont représenté en moyenne 17 % des cotisations en 2014, contre 14 % en 2013 et 12 % en 2012.

À fin 2014, 18 % des placements des assureurs étaient investis en actions, soit environ 380 milliards d'euros sur les 1 515 milliards d'euros placés dans les contrats d'assurance vie. ■

Source : Fédération française des sociétés d'assurances ; janvier 2015.

## L'épargne disponible des Français baisse

Selon un sondage récent, pour 39 % des Français, le montant de leur épargne a diminué en 2014. Ils sont également 35 % à déclarer ne pas avoir d'épargne disponible, contre 29 % en 2013.

Par ailleurs, 40 % des Français déclarant avoir pris des « résolutions financières » pour 2015, envisagent d'épargner davantage (30 % de mieux contrôler leurs dépenses et 24 % de réduire leurs dettes). ■

Source : Observatoire ING Direct, étude en ligne réalisée par Ipsos en octobre 2014 ; janvier 2015.

## Les actifs financiers des ménages en hausse

Fin 2013, le patrimoine des ménages<sup>(1)</sup> s'est établi à 8 fois leurs revenus disponibles nets annuels, un multiple stable depuis 2006. Ce patrimoine est composé à 69 % d'actifs non financiers (essentiellement immobiliers) dont la valeur n'a pas augmenté en 2013. En revanche, les actifs financiers ont crû de 4,8 % en raison des flux de placement positifs et de la revalorisation des titres détenus (surtout des actions). Les placements des ménages en actions cotées et non cotées et en placements collectifs (FCP, SICAV, etc.) représentaient 28,3 % de leurs actifs financiers. ■

Source : INSEE, Le patrimoine économique national en 2013, décembre 2014.

## La détention directe d'actions toujours en baisse

Selon TNS Sofres, en septembre 2014, le taux de détention en direct des actions en direct était de 7,2 % de la population française de plus de 15 ans contre 8 % en septembre 2013. Ce taux était de 13,8 % fin 2008. Il n'intègre pas les actionnaires détenant des actions de leur employeur dans le cadre de leur épargne salariale. ■

Source : TNS Sofres, dans Les Echos du 30/1/2015.

## 5,3 %, le rendement réel annuel des actions dans le monde depuis 50 ans

Quelle a été la performance globale des principaux actifs financiers (actions, obligations) dans le monde à très long terme ? Pour le savoir, le Crédit Suisse a constitué un indice mondial à partir des performances de 23 pays pondérés en début de chaque année par leur capitalisation boursière. Pour un investisseur américain ayant investi en 1965, à fin 2014 le rendement réel d'un placement en actions aurait été de 5,2 % par an et celui d'un investisseur en obligations de 4,3 % par an.

Sur la même période, un investisseur français en actions françaises aurait obtenu 5,2 % par an et 5,9 % en obligations françaises.

Il s'agit ici de rendements constatés à fin 2014, dividendes réinvestis, déduction faite de l'inflation, avant frais et fiscalité. ■

Source : Crédit Suisse Global Investment returns Yearbook 2015.

(1) Y compris les entrepreneurs individuels et les institutions sans but lucratif au service des ménages.